

COMMISSION SPORTIVE ET DEVELOPPEMENT

Réunion : du vendredi 12 janvier 2024 au siège du district à Vesoul (2ème partie)

Présidence : M. DROIT

Présents : MM. FIDON – MALIVERNAY – PRETOT.

Excusés : MM. ENCARNACAO – LANCELOT – MANGIN – PRUDHON
M. BEGEL (salarié)

Participent (salariés) : MM. BARBIER – MOUGIN – TAVERDET.

JEUNES

I) FOOTBALL COMPETITIONS JEUNES U18 – U15 : PHASE PRINTEMPS SAISON 2023/2024

A) CHAMPIONNAT U18 :

Organisation Printemps 2024 :

1 promu de D1 en intersecteur ligue.

1 groupe de 6 équipes en Départemental 1 (composé des 2 premiers de D2 phase 2 et des 4 maintenus de D1),
matches aller et retour.

1 groupe de 6 équipes en Départemental 2, (composé des 5 maintenus de D2 phase 2 et de l'équipe reléguée de D1
phase 2), matches aller et retour.

1 groupe de 6 équipes et 1 groupe de 7 équipes en Départemental 3, matches aller et retour.

Horaire retenu (sauf demande) : Samedi à 16H00

- Conformément au classement du groupe D1 de la phase automne 2023 et à la réglementation régionale/obligation éducateurs, l'équipe de Noidans les Vesoul 2 accède au championnat inter secteur Ligue.

Par conséquent, 25 équipes sont engagées en compétition district phase printemps 2024.

Constitution des groupes de la printemps 2024 :

Départemental 1

FC 4 RIVIERES
FRANCHEVELLE
GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 2
PAYS LUXEUIL
LURE JS
NOIDANS VESOUL 3

Départemental 2

GROUPEMENT VAL GRAY
LARIANS
MARNAY
PAYS MINIER
RC SAONNOIS
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT

Départemental 3

Groupe A :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
COLOMBE
ENTENTE GOURGEONNE/JUSSEY
ENTENTE MONTS GY/VAL PESMES
GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 3
VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE

Groupe B :

ENTENTE VILLERSEXEL ESPRELS/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT CONCORDE
FROTEY VESOUL
GROUPEMENT 3 RIVIERES
GROUPEMENT LIZAINE/HERICOURT
GROUPEMENT VAL CERISE
MELISEY/ST BARTHELEMY
PAYS MINIER 2

B) CHAMPIONNAT U15 :

Rappel : organisation printemps 2024 :

2 promus de D1 en intersecteur ligue

1 groupe de 6 équipes en Départemental 1 (composé des 2 premiers de D2 phase 2, des 3 maintenus de D1 et du meilleur deuxième de D2), matches aller et retour.

1 groupe de 6 équipes en Départemental 2 (composé des 5 maintenus de D2 phase 2 et de l'équipe reléguée de D1 phase 2), matches aller et retour.

3 groupes de 6 équipes en Départemental 3, matches aller et retour.

Horaire retenu (sauf demande) : Samedi à 16H00

- Conformément au classement du groupe D1 de la phase automne 2023 et à la réglementation régionale/obligation éducateurs, les équipes de Noidans les Vesoul et Rc Saônois accèdent au championnat inter secteur Ligue.

Par conséquent, 28 équipes sont engagées en compétition district phase printemps 2024.

Constitution des groupes de la phase printemps 2024 :

Départemental 1

2 VELS
GROUPEMENT LIZAINÉ HERICOURT
GROUPEMENT VAL GRAY
LURE JS
MARNAY
PAYS MINIER

Départemental 2

ENTENTE FROTEY LES VESOUL/VESOUL FC 3
GROUPEMENT 3 RIVIERES
GROUPEMENT VAL CERISE
MONTS GY
PAYS LUXEUIL
VAL PESMES

Départemental 3

Groupe A :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT
ENTENTE GOURGEONNE/JUSSEY
4 RIVIERES
GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 3
GROUPEMENT VAL GRAY 2
VESOUL AFM

Groupe B :

COLOMBE
ENTENTE LARIANS/DAMPIERRE LINOTTE
ENTENTE VILLERSEXEL ESPRELS/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT CONCORDE
EXEMPT
GROUPEMENT LIZAINÉ HERICOURT 2
LURE JS 2

Groupe C :

ENTENTE HAUTE VALLEE OGNON/FRANCHEVELLE
EXEMPT
JASNEY
MELISEY/ST BARTHELEMY
PAYS MINIER 2
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT

La commission élabore le calendrier général :

Journée 01 : samedi 2 mars 2024
Journée 02 : samedi 9 mars 2024
Journée 03 : samedi 16 mars 2024
Journée 04 : samedi 23 mars 2024
Journée 05 : samedi 6 avril 2024
Journée 06 : samedi 13 avril 2024
Journée 07 : samedi 4 mai 2024
Journée 08 : samedi 11 mai 2024
Journée 09 : samedi 25 mai 2024
Journée 10 : samedi 1er juin 2024

II) **U13G** :

Conformément au classement du groupe « brassage accession inter secteur » de la phase automne 2023 et à la réglementation régionale, les équipes de Noidans les Vesoul, du Groupement Sud Haute Saône et Vesoul Fc accèdent au championnat inter secteur Ligue.

La commission élabore le groupe 1^{er} niveau phase printemps 2024 :

FRANCHEVELLE
GROUPEMENT VAL CERISE
GROUPEMENT VAL GRAY
LURE JS
PAYS LUXEUIL
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT

Organisation :

Matches aller et retour.

La commission élabore le calendrier général :

Journée 01 : samedi 9 mars 2024
Journée 02 : samedi 16 mars 2024
Journée 03 : samedi 23 mars 2024
Journée 04 : samedi 30 mars 2024
Journée 05 : samedi 13 avril 2024
Journée 06 : samedi 27 avril 2024
Journée 07 : samedi 4 mai 2024
Journée 08 : samedi 25 mai 2024
Journée 09 : samedi 1er juin 2024
Journée 10 : samedi 8 juin 2024

La commission prend connaissance des matches non joués phase automne 2023 :

C : PAYS MINIER – LURE JS 2 (18/11)
D : ENT TRAVES/GOURGEONNE – VAL PESMES (04/11)
D : MONTS GY – LARIANS (04/11)
D : MONTS GY – ENT TRAVES/GOURGEONNE (25/11)
E : GENEVREY – MAGNY VERNOIS (04/11)
E : PAYS MINIER 2 – MAGNY VERNOIS (25/11)
F : VESOUL AFM 2 – ENT LARIANS/DAMPIERRE LINOTTE (25/11)
G : ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 – MELISEY/ST BARTHELEMY 2 (04/11)
G : PAYS MINIER 3 – ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 (11/11)
G : MELISEY/ST BARTHELEMY 2 – JASNEY 2 (11/11)
G : JASNEY 2 – PAYS MINIER 3 (18/11)

G : ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 – AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 2 (18/11)
G : GR 3 RIVIERES 2 – GR LIZAIN HERICOURT 2 (18/11)

Ces rencontres sont OBLIGATOIREMENT à programmer par les clubs conformément aux modalités administratives prévues avant le 09/03/2024.

IV) U11G :

La commission prend connaissance des matches non joués phase automne 2023

B : MARNAY – AMANCE/CORRE/POLAINCOURT (04/11)
C : PAYS MINIER – LARIANS (11/11)
D : MONTS GY – TRAVES (18/11)
E : ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 – VALLEE BREUCHIN (04/11)
E : VALLEE BREUCHIN – JASNEY (11/11)
E : GR 3 RIVIERES – VALLEE BREUCHIN (18/11)
E : ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 – VESOUL FC 4 (18/11)
F : PAYS MINIER 2 – DAMPIERRE/LINOTTE (04/11)
F : DAMPIERRE/LINOTTE – MAGNY VERNOIS (11/11)
F : PAYS MINIER 2 – LURE JS 2 (18/11)
G : MARNAY 3 – GR VAL GRAY 2 (04/11)
H : AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 2 – FC LAC (04/11)
H : FC LAC – RC SAONNOIS 2 (11/11)
H : ENT FAVERNEY/BAULAY – FC LAC (18/11)
H : AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 2 – VESOUL RC (18/11)
I : GR 3 RIVIERES 2 – LARIANS 2 (04/11)
I : PAYS MINIER 3 – FOUGEROLLES 2 (18/11)
I : VILLERSEXEL/ESPRELS – GR 3 RIVIERES 2 (18/11)

Ces rencontres sont OBLIGATOIREMENT à programmer par les clubs conformément aux modalités administratives prévues avant le 09/03/2024.

Situation club Fc Lac/engagement équipe U11G :

Compte tenu du fait que le club du Fc Lac n'a pas disputé un match (3 matches non joués et 1 forfait), et après étude des effectifs licenciés, et en lien les obligations inhérentes statut obligation équipes de jeunes,

la commission demande au club du Fc Lac de régulariser leur situation/saisie licence sur foot club avant le 15 février 2024.

A défaut d'un nombre suffisant de joueurs licenciés au 15/02/2024 pour permettre de disputer une rencontre/lois du jeu (6 joueurs minimum), l'équipe du Fc Lac préalablement engagée sera déclarée forfait général.

Une notification par voie électronique sera adressée par voie électronique.

Demande club Perrouse :

La commission prend note du courriel du club de Perrouse relatif à une demande d'une inscription d'une équipe supplémentaire (Perrouse 5).

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine commission.

Prochaine réunion :

Jeudi 8 février 2024 à 18H00

Le Président de la Commission Sportive et Développement,
Reynald DROIT

RAPPEL :

*Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF.
Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.*